

3^E OBSERVATOIRE EUROPEEN SUR L'AUTOMEDICATION

L'immobilisme politique français empêche le développement de l'automédication, pourtant source d'économies et d'optimisation du parcours de soins, comme le démontre l'exemple espagnol

Paris, le 23 juin 2015 – L'Afipa, Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable, publie la troisième édition de l'Observatoire européen sur l'automédication. Cette étude, réalisée par Celtipharm, rend compte et compare la situation de l'automédication dans huit pays européens (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie, Suède et Royaume-Uni) à travers l'analyse de différents critères et indicateurs.

Cette année, l'Afipa s'est particulièrement intéressée aux modèles de prise en charge en Europe. Au travers de cette étude, l'Espagne apparaît comme un exemple qui pourrait être une source d'inspiration pour notre pays.

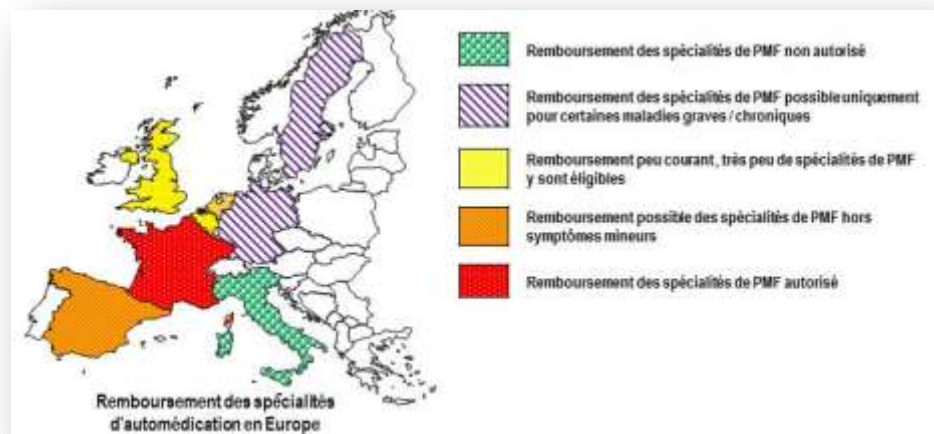
(méthodologie et ensemble du 3^e Observatoire européen sur l'automédication consultables sur www.afipa.org)

ALORS QU'EN ESPAGNE, L'AUTOMEDICATION EST DEVENUE UN AXE MAJEUR DE LA STRATEGIE DE SANTE...

Malgré des conditions économiques peu favorables au développement de l'automédication, ce marché est en constante augmentation en Espagne (11,7% de part de marché en volume en 2014 soit +3% par rapport à 2013). Ces résultats sont le fruit des mesures politiques et administratives, entreprises depuis 2012, qui placent l'automédication au cœur de la politique de santé : élargissement de l'offre des médicaments disponibles sans ordonnance, renforcement de l'information aux patients en matière de santé etc...

Ces mesures répondent parfaitement à une demande croissante des citoyens d'être davantage acteurs de leur santé. Un phénomène sensible non seulement en Espagne mais aussi dans le reste de l'Europe où, comme l'Observatoire européen le met en lumière, les modèles de prise en charge sont hétérogènes et différents de celui de la France.

« La France reste le seul pays à autoriser la prise en charge collective sans restriction particulière. Notre modèle met en péril la pérennité du système de santé tant sur le plan financier que de celui de son organisation. L'Afipa a estimé que 535 millions d'euros d'économies pouvaient être générées par an¹ en rendant disponibles en automédication en France des médicaments déjà délivrés sans ordonnance dans d'autres pays européens ! », commente Pascal Brossard, président de l'AFIPA.



¹ 22 molécules pour 14 indications correspondent à cette situation : étude réalisée par Celtipharm pour l'Afipa en septembre 2013 et disponible sur www.afipa.org

...EN FRANCE, LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'AUTOMEDICATION PERDURENT

Cette édition 2015 vient confirmer le retard de la France en matière d'automédication. Celle-ci ne représente en effet que 15,4% (-0,29%) du marché hexagonal en volume contre 32,3% pour la moyenne européenne des pays observés.

CHIFFRES CLES

32,1€ par an sont dépensés par les Français en automédication.

Une somme faible en comparaison des **45,8€** annuels dépensés en moyenne en Europe.

Pourtant, toutes les conditions sont réunies pour l'essor de ce secteur avec notamment des prix bas : 4,58€ en moyenne contre 6,16€ dans les autres pays européens.

« Alors même que les médicaments d'automédication sont financièrement accessibles, le système français favorise la prise en charge du petit risque par la collectivité. La situation actuelle est en totale inadéquation avec les évolutions de notre société et la volonté toujours plus grande des Français de prendre davantage en main leur santé. Pourtant, l'exemple de l'Espagne le prouve, un tel changement est non seulement possible mais aussi indispensable. Il est donc temps de prendre les mesures nécessaires pour accompagner les français dans

leur démarche d'autonomisation », explique Pascal Brossard.

L'AFIPA APPELLE LES DECIDEURS POLITIQUES A PRENDRE LES ARBITRAGES QUI S'IMPOSENT

Les résultats de cet Observatoire viennent confirmer le bien-fondé de l'action de l'afipa.

L'association est convaincue de l'intérêt de la mise en place d'un parcours de soins simplifié pour les pathologies bénignes, dont l'automédication constitue le pilier.

Ce parcours de soins simplifié confirme le rôle essentiel du pharmacien d'officine comme professionnel de santé de proximité et permet parallèlement au médecin de disposer du temps nécessaire pour se consacrer à la prise en charge des pathologies plus graves. Un enjeu de taille, à l'heure où le nombre de médecins généralistes ne cesse de décroître² et où ils déclarent que seuls 72 actes médicaux sur 100 seraient "pleinement justifiés"³.

« Les conclusions de ce 3^e Observatoire européen confirme la faisabilité mais surtout la validité du modèle que nous proposons. Un modèle qui implique le citoyen dans la gestion de sa santé et qui redonne à chaque professionnel de santé sa juste place : le pharmacien et son équipe pour les maux bénins et le médecin pour les pathologies graves », indique Pascal Brossard.

L'afipa est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication).

Almirall, Bayer Healthcare SAS France, Boehringer Ingelheim, Boiron, Bouchara-Recordati, Bristol Myers Squibb – Division UPSA, Diepharmex, Expanscience, Galderma, Laboratoires Genevrier, Gifrer Barbezat, Laboratoires Gilbert, GSK SGP, Hepatoum / Dermophil Indien, HRA Pharma, Ipsen Pharma, Johnson & Johnson Santé Beauté France, Labcatal, Laboratoires Lehning, Mayoly-Spindler, Merck Médication Familiale, Mylan Medical SAS, Novartis Santé Familiale, Nutrition et Santé, Omega Pharma, Pfizer Santé Familiale, Pierre Fabre Santé, Procter & Gamble Pharmaceuticals France, Reckitt Benckiser, Rottapharm Madaus, Sanofi-Aventis France, Semes S.A., Laboratoires Tonipharm, Laboratoires Urgo, Weleda, Zambon France.

Retrouvez l'afipa sur :

www.afipa.org

Twitter: @afipa

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), avec le conseil du pharmacien.

CONTACTS PRESSE

Sophie CHAMPAUD

01 56 77 16 18 – sophie.champaud@afipa.org

Sandra CODOGNOTTO

01 53 32 28 58 - codognotto@vianova-rp.com

² Depuis 2007, le nombre de médecins généraliste a baissé de 10,3% en France selon l'atlas 2015 du CNOM

³ Etude TNS pour la Fédération hospitalière de France (FHF) - 2012